

**Le rôle du Président de la République
dans le Conseil Supérieur de la Magistrature:
une comparaison franco-italienne**

Anna Chiara Vimborgati

Résumé:

La communication se propose d'illustrer le système de garantie d'indépendance des magistrats dans les contextes Italiens et Français et, en particulier, de relever la spécificité du système français et du rôle du Président de la République en France à la lumière du projet de loi constitutionnel n° 820 déposé le 23 avril 2008 et actuellement en discussion et les similitudes avec le système italien.